



LE CONTRÔLEUR EUROPÉEN
DE LA PROTECTION
DES DONNÉES



RAPPORT ANNUEL 2025

RÉSUMÉ



Des informations supplémentaires sur le CEPD figurent sur notre site web à l'adresse: edps.europa.eu

Le site web vous permet également de vous [abonner à notre newsletter](#).

Manuscrit achevé en février 2026

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2026

© Le Contrôleur européen de la protection des données, 2026

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété du Contrôleur européen de la protection des données, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs. Le Contrôleur européen de la protection des données ne détient pas les droits d'auteur relatifs aux éléments suivants:

illustration, pages 3, 5, 6, 7, 10: © inspiring.team/stock.adobe.com

AVANT-PROPOS

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel 2025 du CEPD - une année marquée par la transition de la préparation stratégique à une mise en œuvre opérationnelle solide, dans le cadre de notre mandat élargi.

Si 2024 a été une année de bilan et de célébration de notre histoire, 2025 a été consacrée à l'obtention de résultats concrets dans un environnement numérique de plus en plus complexe. Notre travail cette année a été guidé par un engagement à garantir la protection continue des droits fondamentaux des personnes dans le cadre du cadre réglementaire numérique ambitieux et évolutif.

L'un des traits marquants de 2025 a été l'évolution rapide de notre rôle dans le domaine de l'intelligence artificielle. Notre nouvelle unité IA est passée de la planification initiale à la cartographie et à la gouvernance actives. Nous avons cartographié l'écosystème de l'IA au sein des institutions, organes, offices et agences de l'UE (IUE), identifiant une utilisation croissante de l'IA générative et une dépendance accrue aux outils prêts à l'emploi, soulignant ainsi le besoin crucial de responsabilisation institutionnelle dans ce domaine. Afin de soutenir l'innovation dans un cadre sécurisé, nous avons lancé un projet pilote de bac à sable réglementaire pour l'IA, offrant un espace collaboratif aux IUE pour tester des systèmes d'IA sous la supervision du régulateur avant leur déploiement.

Notre engagement en faveur de l'anticipation technologique demeure un pilier de notre mission. Par le biais de l'unité Technologie et Protection de la vie privée, nous avons analysé les risques et les opportunités liés aux tendances émergentes telles que l'IA agentique, les compagnons IA et l'apprentissage fédéré. Par ailleurs, l'année 2025 a marqué un



élargissement significatif de nos responsabilités dans le domaine de la cybersécurité. En tant que membre permanent du Comité interinstitutionnel de la cybersécurité, le CEPD joue désormais un rôle central dans le renforcement des défenses numériques de l'administration de l'UE.

Dans le domaine de la Politique et de la Consultation législative, nous avons atteint un niveau d'activité record, en répondant à 145 consultations législatives. Nos avis ont porté sur des sujets essentiels, de l'identité numérique aux modifications ciblées du RGPD, avec pour objectif constant de garantir la solidité juridique des nouvelles lois et leur conformité aux valeurs de l'UE. Nous avons également favorisé un débat de haut niveau sur la concurrence et l'innovation afin d'assurer la mise en œuvre cohérente du corpus de règles numériques dans les différents secteurs réglementaires.

Notre unité de Supervision et de Mise en application a redoublé d'efforts pour garantir la responsabilisation, notamment grâce à notre enquête de référence sur l'utilisation de Microsoft 365 par la Commission européenne et à notre examen des transferts internationaux de données. Qu'il s'agisse de défendre

nos décisions devant la Cour de justice de l'Union européenne ou d'auditer des systèmes informatiques de grande envergure comme le système d'information sur les visas et Eurodac, notre priorité demeure l'application concrète des normes de protection des données.

L'année 2025 a constitué une année charnière pour notre futur rôle d'autorité de surveillance du marché et d'organisme notifié pour les IUE au titre de la loi sur l'IA. En prévision de l'échéance d'août 2026 pour les dispositions relatives à l'IA à haut risque, nous avons privilégié une stricte séparation fonctionnelle entre ces nouvelles responsabilités et notre mandat principal de protection des données. En investissant dans une expertise pointue et en suivant de près l'évolution des normes harmonisées, nous avons continué à renforcer notre capacité opérationnelle à superviser l'IA dans des secteurs sensibles tels que la répression et les migrations. Notre objectif est de remplacer l'incertitude réglementaire par un cadre cohérent qui offre une sécurité juridique à l'administration de l'UE tout en garantissant fermement les droits fondamentaux.

Enfin, nos réalisations de cette année témoignent de la force de la collaboration. Par le biais du Comité européen de la protection des données (EDPB) et de réseaux internationaux tels que l'Assemblée mondiale de la protection de la vie privée (GPA), la table ronde des autorités de protection des données du G7 et l'atelier des organisations internationales sur la protection des données, nous continuons de promouvoir des normes élevées en matière de protection de la vie privée, qui transcendent les frontières.

L'avenir numérique est là, et même si nous ne pouvons éliminer tous les risques, le CEPD est parfaitement outillé pour accompagner l'administration de l'UE dans cette transformation grâce à son expertise, son indépendance et son engagement indéfectible envers les droits des citoyens.



Wojciech Wiewiórowski

Contrôleur européen de la protection
des données

CHAPITRE UN

À PROPOS DE NOUS



1.1. Le CEPD

1.1.1. Qui sommes-nous ?

Le [Contrôleur européen de la protection des données \(CEPD\)](#) est l'autorité indépendante de protection des données de l'Union européenne. Il est chargé de superviser le traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes, offices et agences européens (IUE).

Nous conseillons les IUE sur les nouvelles propositions législatives et initiatives relatives à la protection des données à caractère personnel.

Nous suivons l'impact des nouvelles technologies sur la protection des données et coopérons avec les autorités de contrôle afin de garantir l'application cohérente de la réglementation européenne en matière de protection des données.

De plus, depuis l'entrée en vigueur du règlement sur l'intelligence artificielle, nous veillons à ce que les IUE utilisent, développent et déploient l'IA conformément à ses règles.



1.1.2. Notre mission

La protection des données est un droit fondamental, protégé par le droit de l'UE. Nous promovons une culture forte de la protection des données au sein des IUE.

Nous menons nos activités selon les quatre valeurs et principes suivants.

- **Impartialité:** Travailler dans le cadre législatif et politique qui nous est donné, être indépendant et objectif, trouver le juste équilibre entre les intérêts en jeu.
- **Intégrité:** Respecter les normes de comportement les plus élevées et toujours faire ce qui est juste.
- **Transparence:** Expliquer ce que nous faisons et pourquoi, dans un langage clair et accessible à tous.
- **Pragmatisme:** Comprendre les besoins de nos parties prenantes et rechercher des solutions qui fonctionnent de manière pratique.

1.1.3. Nos activités

Nos cinq principaux domaines d'intervention sont les suivants.

- **Supervision et mise en application:** nous contrôlons le traitement des données personnelles par les IUE afin de garantir leur conformité aux règles de protection des données.
- **Politique et consultation législative:** nous conseillons la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil sur les propositions et initiatives législatives relatives à la protection des données.
- **Technologie et protection de la vie privée:** nous suivons et évaluons les évolutions technologiques ayant un impact sur la protection des données personnelles et la vie privée. Nous veillons à ce que les systèmes supportant le traitement des données personnelles par les IUE mettent **en œuvre des**

garanties adéquates pour assurer la conformité aux règles de protection des données. Nous mettons également en œuvre la transformation numérique du CEPD.

- **Préparation à l'IA:** en vertu de la loi européenne sur l'IA, nous agissons en qualité d'organisme notifié et d'autorité de surveillance du marché afin d'évaluer la conformité des systèmes d'IA à haut risque développés, déployés et utilisés par les IUE. Nous veillons à ce que l'utilisation, le développement et le déploiement de l'IA par les IUE soient cohérents et conformes à la loi sur l'IA. Nos responsabilités intègrent les principes de bonne gouvernance, de gestion des risques et de supervision.
- **Coopération:** nous collaborons avec les autorités nationales de protection des données afin de promouvoir une protection des données cohérente dans l'ensemble de l'UE et de l'Espace économique européen. Notre principale plateforme de coopération avec les autorités de protection des données est le Comité européen de la protection des données (EDPB), dont nous assurons le secrétariat et avec lequel nous avons signé un protocole d'accord définissant nos modalités de collaboration.

Chaque domaine d'expertise, énuméré ci-dessus, est couvert par des unités et des secteurs qui rassemblent un groupe diversifié d'experts juridiques et techniques, ainsi que d'autres spécialistes du domaine issus de toute l'Union européenne.

1.1.4. Nos pouvoirs

Les pouvoirs dont nous disposons en tant qu'autorité de protection des données des IUE sont définis par le [règlement \(UE\) 2018/1725](#).

En vertu de ce règlement, nous pouvons, par exemple, adresser un avertissement ou un blâme à une IUE qui traite des données à caractère personnel de manière illicite ou abusive ; enjoindre aux IUE de se conformer aux

demandes d'exercice des droits des personnes physiques ; imposer une interdiction temporaire ou définitive d'un traitement de données particulier ; infliger des amendes administratives aux IUE ; saisir la Cour de justice de l'Union européenne.

Nous disposons également de pouvoirs spécifiques pour contrôler la manière dont les organes, offices et agences de l'UE suivants traitent les données à caractère personnel :

- Europol - l'Agence de l'UE pour la coopération des services répressifs, en vertu du [règlement 2016/794](#).
- Eurojust - l'Agence de l'UE pour la coopération judiciaire en matière pénale, en vertu du [règlement 2018/1727](#).
- Parquet européen - le Parquet européen, en vertu du [règlement 2017/1939](#).
- Frontex - le Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes, en vertu du [règlement 2019/1896](#).

Depuis 2024, le CEPD s'est vu confier de nouveaux pouvoirs et rôles en vertu de la loi européenne sur l'IA: organisme notifié et autorité de surveillance du marché, chargé d'évaluer la conformité des systèmes d'IA à haut risque développés, déployés et utilisés par les IUE.

1.2. Stratégie du CEPD 2020-2024

Dans un monde connecté, où les données circulent par-delà les frontières, la solidarité en Europe et à l'international contribuera à renforcer le droit à la protection des données et à faire en sorte que les données profitent aux citoyens de l'UE et au-delà.

Wojciech Wiewiórowski a été nommé contrôleur européen par décision conjointe du Parlement européen et du Conseil pour un mandat de cinq ans, débutant le 6 décembre 2019. En 2025, la procédure de sélection d'un nouveau mandat de cinq ans pour le CEPD était

toujours en cours. Dans l'attente d'un nouveau mandat, la stratégie du CEPD pour la période 2020-2024 a continué d'orienter nos travaux.

Cette stratégie s'articule autour de trois piliers : prospective, action et solidarité, afin de construire un avenir numérique plus sûr, plus équitable et plus durable.

- **Prospective:** nous nous engageons à être une institution qui agit avec discernement et qui adopte une vision à long terme des tendances en matière de protection des données et du contexte juridique, sociétal et technologique.
- **Action:** nous développons de manière proactive des outils permettant aux IUE d'être des leaders mondiaux en matière de protection des données. Nous promovons la cohérence des activités des organismes chargés de faire appliquer la législation dans l'UE en exprimant plus clairement une véritable solidarité européenne, un partage des charges et une approche commune.
- **Solidarité:** Nous sommes convaincus que la justice exige que la vie privée soit protégée pour tous, dans toutes les politiques de l'UE, tandis que la durabilité devrait être le moteur du traitement des données dans l'intérêt public.

Pour plus d'informations sur le CEPD, veuillez consulter la [FAQ sur notre site web](#).

Pour plus d'informations sur la protection des données en général, veuillez consulter le [glossaire sur notre site web](#).

CHAPITRE DEUX

FAITS MARQUANTS DE 2025



En 2025, nous avons poursuivi nos actions visant à bâtir un avenir numérique plus sûr, en intervenant dans nos principaux domaines d'expertise: supervision et mise en application,

politique et consultation législative, technologie et protection de la vie privée, et intelligence artificielle.

Dans le domaine de la supervision et mise en application, nous avons:

- conseillé les institutions, organes, offices et agences européens (IUE) sur les opérations de traitement planifiées ou en cours, sous la forme d'avis de supervision relatifs à la responsabilité conjointe du traitement dans le domaine bancaire, à la transparence des enquêtes internes et à la mise en œuvre de la liste de surveillance du système européen d'information et d'autorisation de voyage (ETIAS) ;
- enquêté sur des violations présumées de la législation relative à la protection des données par les IUE, telles que l'utilisation de Microsoft 365 par la Commission européenne, les transferts internationaux de données dans le cadre de contrats de services cloud, ainsi que l'indépendance et la révocation des délégués à la protection des données ;
- audité les IUE afin d'identifier les points forts et les points faibles de leurs pratiques en matière de protection des données, par exemple en ce qui concerne le traitement des données de santé, le renseignement épidémiologique et l'utilisation d'applications mobiles ;
- traité les plaintes de personnes estimant qu'une IUE a enfreint leurs droits en matière de protection des données, notamment

concernant la transmission de données du personnel aux représentations permanentes et l'accès aux dossiers des comités de sélection ;

- défendu le droit à la vie privée ainsi que le rôle institutionnel et les décisions du CEPD devant la Cour de justice de l'Union européenne, en particulier sur la définition des données à caractère personnel et la compétence juridique du CEPD;
- collaboré avec les délégués à la protection des données des IUE afin de garantir des

normes de protection des données cohérentes et uniformes au sein de l'administration publique de l'UE, notamment par l'organisation de réunions bisannuelles et de tables rondes thématiques ;

- exécuté un travail de supervision dans trois domaines clés: le cadre d'interopérabilité de l'UE, les garanties relatives aux transferts internationaux de données et l'application des analyses d'impact relatives à la protection des données.



Dans le domaine de la politique et de la consultation législative, nous avons:

- publié 145 réponses aux demandes de consultation législative de la Commission européenne (CE), sous forme d'avis et d'observations formelles et informelles, fournissant des conseils sur les implications en matière de protection des données des projets de loi de l'UE et des accords internationaux portant sur divers sujets, notamment la justice et les affaires intérieures, l'identité et les titres numériques, les modifications ciblées du règlement général sur la protection des données (RGPD) et les accords internationaux sur la conformité fiscale ;
- contribué activement à la promotion et au développement de règles et de pratiques cohérentes en matière de protection des

données dans toute l'UE, notamment grâce à notre participation au Comité européen de la protection des données (EDPB) et en favorisant la coopération entre les autorités de régulation numérique compétentes afin d'assurer la mise en œuvre effective du corpus de règles numériques de l'UE ;

- favorisé la coopération internationale et institutionnelle pour promouvoir des normes élevées en matière de protection des données, par exemple en organisant un débat de haut niveau sur la concurrence, l'innovation et la protection des données afin d'examiner l'impact du corpus de règles numériques de l'UE sur les droits des citoyens.

Dans le domaine de la technologie et de la protection de la vie privée, nous avons:

- anticipé et analysé les évolutions numériques et technologiques, en soulignant leurs opportunités et leurs risques dans nos publications et podcasts TechSonar et TechDispatch, en mettant l'accent sur les technologies liées à l'IA, l'apprentissage fédéré et les portefeuilles d'identité numérique ;
- organisé notre réseau d'ingénierie de la protection de la vie privée sur Internet (IPEN) sur le calcul multipartite sécurisé ;
- aidé les IUE à gérer, surmonter et prévenir les violations de données grâce à des campagnes de sensibilisation et à l'exercice de simulation PATRICIA II, initiatives qui ont été reconnues internationalement lors des Global Privacy Assembly Awards dans la catégorie 'responsabilisation' ;
- audité les systèmes informatiques des IUE, des sites web (dans le cadre de notre campagne pilote de sensibilisation) aux systèmes informatiques à grande échelle, tels que le système d'information sur les visas, Eurodac et le système d'information des douanes ;
- poursuivi nos actions de transformation numérique, notamment le lancement du collecteur de preuves en ligne (WEC Online) et la rationalisation de l'infrastructure et du support informatiques de l'institution ;
- préparé le rôle évolutif du CEPD en matière de cybersécurité, en tant que membre permanent du Conseil interinstitutionnel de cybersécurité, et en renforçant la préparation de l'institution grâce à de nouvelles évaluations de maturité et de risques ;
- publié des nouvelles lignes directrices sur la gestion des risques liés à l'IA afin d'aider les IUE à identifier et atténuer les risques techniques associés au développement et au déploiement de systèmes d'IA.

Les mécanismes de soutien à la gouvernance interne et à la conformité ont impliqué:

- l'adoption d'une décision relative aux mesures de transparence au sein du CEPD et sa publication sur le site internet du registre interinstitutionnel de transparence ;
- l'adoption d'une décision relative à la gestion des documents et des archives au sein du CEPD ;
- le traitement de 72 demandes d'accès aux documents, un record à ce jour, témoignant de l'intérêt croissant porté aux activités du CEPD ;
- le rôle du délégué à la protection des données, qui fournit des conseils indépendants aux services internes, en leur qualité de responsables du traitement délégués, afin de garantir la responsabilisation du CEPD ;
- le rôle du correspondant de la loi sur l'intelligence artificielle, qui facilite la mise en conformité du CEPD avec cette loi.

Dans le domaine de l'intelligence artificielle, nous avons:

- renforcé la nouvelle unité IA afin de préparer le CEPD à ses missions d'autorité de surveillance du marché et d'organisme notifié des systèmes d'IA des IUE au titre de la loi sur l'intelligence artificielle ;
- cartographié l'écosystème actuel de l'IA au regard des pratiques interdites et des systèmes à haut risque au sein des IUE, avec publication d'un rapport mettant en lumière les principaux domaines d'utilisation de l'IA et les priorités potentielles de contrôle pour le CEPD ;
- lancé un projet pilote de bac à sable réglementaire pour l'IA afin d'offrir un environnement sûr et collaboratif aux IUE pour développer et tester des systèmes d'IA innovants sous supervision réglementaire ;
- renforcé le réseau des correspondants de la loi sur l'IA par le biais de réunions et d'ateliers visant à renforcer les capacités et à favoriser l'échange de connaissances entre les IUE dans le cadre de leur préparation à la mise en conformité avec la loi sur l'IA ;
- renforcé la coopération avec les autorités (nationales) de surveillance du marché de l'UE et les organisations internationales dans le domaine de la gouvernance et de la supervision de l'IA ;
- contribué activement à la mise en œuvre et l'application cohérente et efficace de la loi sur l'IA par la participation à des instances et groupes de travail interinstitutionnels et par la contribution à des consultations publiques.

Dans le cadre de la communication relative à la protection des données, nous avons priorisé:

- l'expansion et la diversification de notre présence en ligne grâce à un plus large éventail d'outils, de formats et de campagnes ciblées afin de toucher plus efficacement les publics cibles ;
- le renforcement de notre présence sur les réseaux sociaux par la réactivation de notre présence sur Mastodon, une plateforme décentralisée et respectueuse de la vie privée, en accord avec nos valeurs ;
- l'organisation et la participation à des événements visant à accroître la visibilité de notre travail et à promouvoir des normes élevées en matière de protection des données au niveau mondial ;
- le maintien et le développement de nos relations avec les journalistes, les parties prenantes et le public ;
- le renforcement de la visibilité du CEPD en tant qu'employeur, en améliorant son attractivité grâce à des initiatives ciblées de marque employeur.

En tant qu'organisation opérationnelle, nous avons :

- géré nos ressources humaines et financières de manière durable afin de remplir notre mandat et nos missions ;
- investi dans nos collaborateurs, nos unités et nos secteurs en proposant des formations et des opportunités de développement.

2.1. Indicateurs clés de performance 2025

Nous utilisons plusieurs indicateurs clés de performance (ICP) pour suivre nos performances au regard des principaux objectifs définis dans la stratégie du CEPD. Cela nous permet d'adapter nos activités, si nécessaire, afin d'accroître l'impact de notre travail et l'utilisation efficace de nos ressources.



Le tableau de bord des ICP présente une brève description de chaque ICP ainsi que les résultats au 31 décembre 2025. Ces résultats sont comparés aux objectifs initiaux ou aux résultats de l'année précédente, utilisés comme indicateurs.

En 2025, nous avons atteint, voire dépassé, les objectifs fixés pour tous les indicateurs clés de performance, à une exception près,

confirmant ainsi la tendance positive observée dans la mise en œuvre de nos objectifs stratégiques tout au long de l'année. L'ICP 7, relatif au nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux du CEPD, n'a pas pleinement atteint son objectif, nos plateformes ayant atteint un stade de maturité et de saturation d'audience. La croissance s'y est naturellement stabilisée et n'est plus aussi dynamique que les années précédentes. Par ailleurs, en 2025, nous avons réactivé le compte Mastodon du CEPD, anciennement connu sous le nom d'EU Voice, qui avait été fermé en mai 2024 à l'issue de sa phase pilote. Cette initiative visait à réintroduire un outil de communication alternatif, favorisant un modèle de médias sociaux plus démocratique, décentralisé et respectueux de la vie privée, et nous a permis de renouer avec les 6 200 abonnés déjà rassemblés sur l'ancien compte EU Voice.



Tableau 1
Indicateurs clés de performance

INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE (ICP)		RÉSULTATS AU 31.12	OBJECTIF 2025
	<p>ICP 1 Indicateur interne</p> <p>Nombre de cas, y compris les publications, sur la surveillance des technologies et la promotion de technologies visant à renforcer la confidentialité et la protection des données, organisés ou co-organisés par le CEPD</p>	7 cas	5 cas
	<p>ICP 2 Indicateur interne et externe</p> <p>Nombre d'activités axées sur des solutions politiques interdisciplinaires (internes & externes)</p>	8 activités	8 activités
	<p>ICP 3 Indicateur interne</p> <p>Nombre de cas traités dans le cadre de la coopération internationale (GPA, Conseil de l'Europe, OCDE, GPEN, IWGDPT, Spring Conference, organisations internationales) pour lesquels le CEPD a fourni une contribution écrite substantielle</p>	34 cas	10 cas
	<p>ICP 4 Indicateur externe</p> <p>Nombre de dossiers pour lesquels le CEPD a agi en tant que rapporteur principal, rapporteur ou membre de l'équipe de rédaction dans le cadre de l'EDPB</p>	22 dossiers	10 dossiers
	<p>ICP 5 Indicateur externe</p> <p>Nombre d'avis Article 42 et d'avis conjoints CEPD-EDPB émis en réponse aux demandes de consultation législative de la Commission européenne</p>	31 avis	25 avis
	<p>ICP 6 Indicateur externe</p> <p>Nombre d'audits/visites effectués physiquement ou à distance</p>	6 audits	5 audits
	<p>ICP 7 Indicateur externe</p> <p>Nombre d'abonnés sur les comptes de réseaux sociaux du CEPD</p>	<p>LinkedIn: 90 838 X: 28 102 Youtube: 3 681 Instagram: 731 Total: 123 352 Mastodon: 6 211</p>	<p>Chiffres de 2024 (+10%) LinkedIn: 82 881 (91 169) X: 28 860 (31 746) YouTube: 3 409 (3 750) Instagram: 314 (345) Total: 115 464 (127 010)</p>
	<p>ICP 8 Indicateur interne</p> <p>Taux d'occupation du plan d'établissement</p>	92,50 %	90 %
	<p>ICP 9 Indicateur interne</p> <p>Exécution du budget</p>	92,50 %	90 %



Office des publications
de l'Union européenne